

Note informative

Inscriptions : Le malaise s'accroît !

23 août 2012

Inscriptions : Le malaise s'accroît !

Une cinquième année de procédure réglée par le décret : le malaise s'accroît !

La question des inscriptions des élèves en 1^{ère} année du secondaire a, une fois encore, préoccupé et stressé le monde parental depuis le mois de février dernier. En effet, passée la période du dépôt du formulaire unique d'inscription et le classement initial par la CIRI (Commission inter-réseaux des inscriptions), ce sont plus de 1158 familles qui se sont retrouvées en liste d'attente le 30 avril dernier, date à laquelle devenait possible une inscription dans un établissement scolaire par ordre chronologique. La CIRI s'est attelée avec rigueur à l'examen des dossiers de recours présentés par les parents et a permis à de nombreuses familles de commencer les vacances en étant rassurées sur l'avenir scolaire de leurs enfants.

Cependant, au début de l'été, il y avait encore 392 élèves en attente et, aujourd'hui, ce sont toujours 307 familles (287 à Bruxelles, 3 en Brabant wallon et 17 pour le reste de la Communauté française) qui attendent de connaître l'école que rejoindra leur enfant à la rentrée. Ce sont 307 enfants qui stressent à l'idée de ne pas avoir de place. Si la CIRI prendra encore quelques mesures d'ici le 1^{er} septembre, ce seront certainement à cette date plus de 200 d'élèves qui seront sans inscription. Beaucoup trop !

Le décret révisé techniquement par la Ministre de l'enseignement obligatoire n'a pas résolu la situation des inscriptions en 1^e secondaire. Si la situation est inquiétante dans toute la Communauté française, elle l'est de manière toute particulière à Bruxelles. Devons-nous accepter cette situation comme une fatalité ? Certainement non.

Nous constatons que le phénomène de liste d'attente s'étend à plusieurs villes de Wallonie et la pression démographique à Bruxelles empêche bon nombre de parents de poser des choix éclairés pour l'inscription de leur enfant dans un établissement qui corresponde à ce qu'ils veulent leur voir transmis.

Trop d'enfants, trop de familles ont commencé la période des vacances scolaires dans l'incertitude de l'avenir. Cela signifie que le temps des congés est altéré par l'inquiétude liée à leur avenir scolaire.

L'UFAPEC tient donc à rappeler qu'elle souhaite que toutes les familles voient confirmée l'inscription de leur enfant avant le break de l'été. En effet, plus aucun enfant ne devrait ignorer avant les vacances, ou du moins à leur début, quelle école sera la sienne à l'avenir, pour entrer en septembre dans le secondaire en ayant la certitude que notre société l'attend et tient à lui faire une place.

Une évaluation qui se fait trop attendre

L'UFAPEC attend avec impatience l'évaluation de ce dossier que devait mener la Commission de pilotage de l'enseignement. Cette évaluation en profondeur, qui se fera, entre autres, sur base des rapports de la CIRI, est nécessaire pour que le malaise du côté parental ne s'amplifie et vienne mettre en danger la nécessaire sérénité pour un choix réfléchi.

L'UFAPEC regrette vivement qu'elle n'ait pas encore eu lieu et qu'elle soit reportée d'un an, voire de deux. Il y a des situations où le report apporte plus de préjudices que d'avantages. C'est certainement le cas ici.

Les représentants de l'UFAPEC veillent à ce que les soucis rencontrés par les parents soient entendus et donnent lieu, le cas échéant, à une adaptation des dispositions réglementaires en la matière. Ils n'hésiteront pas à se faire entendre.

Mixité sociale ou gestion de la pénurie ?

Devant les situations critiques en certains lieux, particulièrement en région de Bruxelles-Capitale, l'UFAPEC se demande si le décret n'a pas cherché à pallier le manque de prospective des responsables de l'enseignement face à la croissance démographique et si l'objectif de mixité sociale annoncé n'est pas le prétexte de ce manque de gestion.

En effet, si l'augmentation de la mixité sociale n'est que de 0,5%, comme certains rapports le soulignent, alors ce décret, dans son état actuel, n'a pas de sens et le trouble profond qu'il entraîne dans les familles ne se justifie pas.

Propositions de l'UFAPEC

Pour l'UFAPEC, il convient de se pencher sur l'ensemble du décret et de rejoindre les préoccupations légitimes des parents. Son amélioration doit permettre un rapport écoles-familles plus confiant et apaisé.

L'UFAPEC demande donc une nouvelle fois:

- **De revoir la méthode de géolocalisation**
Google Map n'est un outil ni fiable, ni certifié, ni transparent et qui ne peut, selon ses propres sources, garantir des positions cadastrales. Il est impensable pour les parents qu'il soit utilisé comme outil de référence dont les conséquences sont importantes dans le calcul de l'indice composite. D'autre part, la prise en compte de la distance à vol d'oiseau ne tient compte ni du trajet réel à effectuer, ni des possibilités de transports en commun. Il ressort de cette pratique des aberrations en termes de distance à parcourir et ne répond pas au souci d'équité prôné. Les parents proposent de s'orienter vers le logiciel GéoRoute utilisé par la poste, plus proche de la réalité sur le terrain.
- **De modifier le poids des critères et en introduire de nouveaux**
Les parents souhaitent que soit donné plus de poids au facteur « 1^{er} choix d'école » dans la composition de l'indice. D'autre part, ils souhaitent que, comme aux États-Unis, des critères supplémentaires soient introduits dans l'algorithme comme par exemple les cours de latin, l'immersion... À ce propos, ils demandent que la poursuite en immersion soit favorisée en introduisant des dispositions adéquates garantissant la continuité du projet pédagogique.
- **De supprimer les indices composites moyens**
Les parents dénoncent les discriminations dont sont victimes les enfants de la périphérie, des communes à facilités et les enfants issus de l'enseignement primaire néerlandophone. Ceux-ci reçoivent un indice composite moyen qui, par le jeu des recalculs après passage en CIRI, n'ont aucune chance d'être intégrés dans une école complète, car relégués en fin de liste.
- **D'évaluer les critères de proximité géographique en relation avec l'objectif de mixité sociale**
Favoriser un choix d'école à proximité du domicile est absurde par rapport à la réalité bruxelloise et va à l'encontre d'un objectif de mixité sociale, car il enferme les populations dans les quartiers ghetto décourageant ceux qui feraient le choix délibéré d'y installer leur famille.

- **De revoir l'indice ISEF**

L'indice ISEF manque de transparence et ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui, les indicateurs se basant sur des données vieilles de 10 ans. Cet indice n'étant pas le même en Flandre, il ne peut être pris en considération pour les élèves issus de l'enseignement néerlandophone ou sur le territoire flamand. L'ISEF devrait être utilisé par rapport à l'élève et non à l'école pour éviter les abus. Mais en faisant attention à la discrimination.

- **D'adapter l'offre aux spécificités régionales**

A Bruxelles, de manière criante dans le nord-ouest, en Brabant wallon et dans certaines zones de Wallonie, il y a un réel problème de manque de places. Dès lors, la demande est opprimée dans ces zones plus qu'ailleurs. Il faut tenir compte de ces phénomènes et permettre les ajustements nécessaires à chaque situation. Il faut que chaque responsable des bâtiments scolaires prenne ses responsabilités et s'attelle à trouver des solutions durables qui répondent à l'urgence d'aujourd'hui.

D'autre part, l'indice ne prenant pas en compte la différence de densité d'écoles entre des quartiers voisins, il favorise les quartiers résidentiels à faible densité.

- **D'améliorer encore la communication avec la CIRI**

Les parents déplorent des soucis de communication avec la CIRI, notamment lors des appels vers le numéro vert, et des courriers laissés sans réponse. C'est pourquoi, il est demandé de renforcer les équipes disponibles (numéro vert), d'assurer un suivi plus proactif des demandes et courriers des parents et de communiquer, dans des délais raisonnables, avec davantage de transparence et de clarté.

L'UFAPEC tient à rappeler qu'il faut pourtant ne pas cibler toute l'action publique sur la gestion des inscriptions. Celle-ci a monopolisé trop d'attention et masque d'autres débats, parfois plus fondamentaux.

Il faut recentrer le débat de manière utile sur la qualité de l'enseignement au sein de chaque école et le respect des projets pédagogiques des établissements. Tout ne doit pas être seulement axé sur la gestion des inscriptions, c'est la qualité générale de l'enseignement qui doit être stimulée, de manière à effectivement lutter contre l'échec scolaire.

La gestion du processus d'inscription étant une mesure parmi d'autres dans la lutte contre l'échec scolaire et la dualisation de l'enseignement, l'UFAPEC veillera également à ce que soient évalués les impacts des trois décrets inscriptions sur ces derniers points.

Pour toute question/contact presse :

Bernard Hubien, Secrétaire général

0476/52.74.77

bernard.hubien@ufapec.be

Siège social : rue Belliard, 23 A - 1040 Bruxelles

Siège administratif : avenue des Combattants, 24 – 1340 Ottignies

Tél. : 010/42.00.50 - Fax : 010/42.00.59.

info@ufapec.be www.ufapec.be